



# Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : [avis-autorisation@ecrins-parcnational.fr](mailto:avis-autorisation@ecrins-parcnational.fr)

<b>Demandeur</b> (société hélicoptère)	Hélicoptères de France - Base de Gap - Dominique HEIB	Tel : 06.16.80.20.19
<b>Aéronef</b> (type couleur immatriculation)	Ecureuil AS350 B3 Bleu et Blanc F-HHBG	
<b>Bénéficiaire</b> (nom + téléphone)	Ref Souffles- Ref Xavier Blanc - Ref Vallonpierre - Orange Telecom - Pierre BELLON	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
22/07/21	Villar Loubière	Refuge des Souffles	2		1	Refuge - hors coeur
22/07/21	Gioberney	Refuge Clot X. Blanc	2			Refuge
22/07/21	Tallard Aérodrôme	Refuge Vallonpierre			1	Dépannage Telecom par Orange
22/07/21	Tirrières	Vaccivier	1	1		cabane héliportable + big bag
						COPIE AU CHEF DE SECTEUR CHAMPSAUR/VALGAUDEMAR

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation  accordée  refusée

N°

Suivi par :

à Gap, le

Le Directeur,

*Le Directeur Adjoint,*

**Thierry DURAND**